



## DOSSIER D'INSCRIPTION INTERNAT

Arrivée à l'internat :  le dimanche soir  
( les internes filles seront obligatoirement au 1<sup>er</sup> étage)  
Ou  le lundi soir

**PHOTO**  
obligatoire

### 1. ELEVE (étudiant ) scolarisé au lycée BICHAT ou au lycée LAPIE

NOM : ..... Prénom : ..... Classe .....

Sexe : F / M Né(e) le : ...../...../ ..... à : .....

Age au moment de l'inscription : ..... Nationalité : .....

N° de portable de l'élève : .. / .. / .. / .. / ..

Lieu de résidence  Parents  Père  Mère

Autre : précisez : .....

### 2. RESPONSABLES LEGAUX *Merci de noter tous les numéros de téléphone et de manière lisible*

PERE – autre, précisez : .....

MERE – autre, précisez : .....

NOM : .....

NOM : .....

Prénom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Ville : .....

Profession : .....

Profession : .....

Tél domicile : .. / .. / .. / .. / ..

Tél domicile : .. / .. / .. / .. / ..

Tél portable : .. / .. / .. / .. / ..

Tél portable : .. / .. / .. / .. / ..

Tél employeur : .. / .. / .. / .. / ..

Tél employeur : .. / .. / .. / .. / ..

-----  
**EN CAS D'URGENCE**, prévenir : (si différent de ci-dessus )

NOM : ..... Prénom: ..... Lien de parenté : .....

Adresse : ..... Commune .....

Tél. domicile .. / .. / .. / .. / .. Tél. portable.. / .. / .. / .. / ..

Tél. employeur .. / .. / .. / .. / ..

-----  
**DATE ET SIGNATURES DES RESPONSABLES LEGAUX :**

### 3. Jour de retour à l'internat toutes les semaines : dimanche soir ou lundi matin

Mon fils (ma fille) rentrera au lycée **le DIMANCHE** à .....heures (*entre 19 H 30 et 20 H 30*)

Motif : .....

En cas d'absence le dimanche soir, ou le soir d'un jour férié, les responsables doivent **impérativement** prévenir le personnel du lycée entre 19h30 et 20h ; également en cas de **retard** important.

**NB : Les internes filles rentrant le dimanche soir devront obligatoirement occuper une chambre au dortoir du 1<sup>er</sup> étage.** (Notre internat se compose de 2 étages pour les filles et d'un dortoir pour les garçons).

Mon fils (ma fille) rentrera **le LUNDI**.

### 4. SORTIES ET ACTIVITES (à remplir uniquement pour les élèves mineurs)

Les internes sont tenus de regagner l'internat au plus tard à **17 HEURES** en semaine (sauf une fois par semaine si sortie autorisée cf ci –dessous) :

⇒ **Sortie hebdomadaire du soir 17h-19h**

Les **INTERNES** peuvent bénéficier d'une sortie **UNE FOIS PAR SEMAINE** entre 17 heures et 19 heures avec l'autorisation de leurs parents :

J'autorise  **Je n'autorise pas**  
mon fils (ma fille) à sortir du lycée **une fois par semaine** entre 17 h et 19 h (avec passage obligatoire au self pour **19 H**, dernier délai)

⇒ **Activités organisées par la Maison Des Lycéens(MDL) et/ou le lycée**

J'autorise  **Je n'autorise pas**

Mon fils (ma fille) à participer

Aux Activités organisées par la MDL (soirée des internes , jeux ,...)

Aux Activités de l'internat se déroulant en dehors de l'Etablissement (cinéma, théâtre...)

### 5. RAPPEL et ENGAGEMENT

**ABSENCES : voir tous les détails dans le règlement**

**Aucun interne ne peut quitter le lycée sans que ses responsables légaux aient au préalable prévenu la vie scolaire.**

**Pour la sécurité de l'interne, l'excuse par téléphone doit rester l'exception .**

Tous les internes doivent informer les responsables de l'internat ,**PAR ECRIT**(lettre ou mail), de leur absence à l'internat pour cause de **sorties , voyages, STAGES ou EXAMENS.**

A ....., le .....

**SIGNATURES DES RESPONSABLES LEGAUX :**

## 6. FICHE CORRESPONDANT(S)

**A COMPLETER OBLIGATOIREMENT SI VOUS N'ETES PAS EN MESURE DE CHERCHER L'INTERNE EN CAS D'URGENCE OU DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'INTERNAT**

Les responsables légaux sont tenus de chercher leur enfant **en cas d'urgence** médicale , en cas de doute sur son état de santé, en cas de problèmes de discipline, etc...

Par ailleurs ,le service hébergement internat **peut être fermé de façon exceptionnelle** en cas de problèmes techniques, ...

**Dans tous ces cas** ,les familles devront venir à l'internat et prendre en charge leur enfant.

**En cas d'impossibilité prévisible (distance , absence de permis ,etc...) ils doivent donner les coordonnées d'un(e) correspondant(e) , voire de plusieurs.**

Je soussigné(e)

.....

donne autorité à la (aux) personne(s) citée(s) ci-dessous de prendre en charge mon enfant :

Nom Prénom du **correspondant N°1** : .....

Lien avec la famille : .....

Adresse : ..... à .....

Tél Domicile : ..... Tél Portable : .....

Employeur ..... Autre .....

Nom Prénom du **correspondant N°2** : .....

Lien avec la famille : .....

Adresse : ..... à .....

Tél Domicile : ..... Tél Portable : .....

Employeur ..... Autre .....

A ....., le .....

**SIGNATURES DES RESPONSABLES LEGAUX :**

## 7. RECAPITULATIF DES PIÈCES DU DOSSIER

### Documents à retourner à l'établissement :

<b>2 PHOTOS D'IDENTITE</b> de l'élève : une à coller correctement sur le dossier et une où vous n'omettez pas de faire figurer au verso les nom – prénom – classe de votre enfant		
---	--	--

<b>Annexe 1 La fiche d'URGENCE</b> destinée à la vie scolaire		
---	--	--

<i><b>Pour les élèves du lycée LAPIE uniquement :</b></i>  <i><b>Annexe 7 La fiche d'urgence destinée aux infirmières scolaires du lycée Bichat</b></i>  <i>Dossier INTENDANCE à demander et à rendre au service concerné</i>		
---	--	--

### Documents à conserver par la famille : annexes 2 / 3 / 4 / 5

**La lettre aux parents et le CALENDRIER DE L'ACCUEIL DES INTERNES ( annexe 2)**

**La composition du TROUSSEAU (annexe 3)**

**Mémento coordonnées de l'internat en cas d'absence de l'interne (annexe 4)**

**Mémento horaires de l'internat (annexe 5)**

## FICHE D'URGENCE INTERNES *destinée à la vie scolaire* \*

NOM : ..... PRENOM ..... Classe : .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : .....

**En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins deux numéros de téléphone :**

① N° de téléphone du **domicile** : .....

② N° du travail du père : ..... **Portable père** : .....

③ N° du travail de la mère : ..... **Portable mère** : .....

**En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance des responsables de l'internat (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) : .....

**NOM, adresse et N° de téléphone du médecin traitant :**  
.....

*\*DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement*



**Lycée E.Bichat**  
4,avenue du Dr Paul Kahn  
54300 LUNEVILLE  
☎ 03 83 76 04 04

Lunéville, mercredi 27 juin 2018

Mail [ce.0540034@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0540034@ac-nancy-metz.fr)

Madame, Monsieur,

Vous avez sollicité l'inscription de votre enfant à l'internat du Lycée Ernest Bichat, pour l'année 2018-2019. L'internat accueillera à nouveau cette année les élèves du lycée Bichat et du lycée LAPIE.

Sous réserve de places disponibles, l'inscription ne sera définitive qu'après réception du dossier d'internat **complet** que vous nous aurez fait parvenir pour le : **mardi 3 juillet au plus tard**

**BTS** Les étudiants de BTS ne sont pas prioritaires, : ils ne sont acceptés à l'internat que s'il reste des places après les inscriptions des lycéens, le dossier est à réclamer le jour de l'inscription à l'externat et devra être retourné complet au plus vite.

**Les étudiants contacteront la vie scolaire du lycée le lundi 9 juillet pour avoir une réponse .**

Pour les demandes tardives recontacter l'établissement à compter du lundi 27 août.

Vous trouverez le **règlement intérieur spécifique à l'internat sur le site « PLACE ».(annexe 7)** à partir du 28 juin

Nous vous demandons, à vous et à votre enfant, d'en prendre connaissance et d'avoir un échange à ce propos. **L'inscription à l'internat vaut acceptation du règlement et engagement pour votre enfant et vous de le respecter. Le service d'internat est un service rendu par l'établissement et non un droit.**

L'objectif de l'internat étant d'apporter un cadre de travail mais également d'apprendre à vivre en collectivité, il est indispensable pour votre enfant **d'adhérer à des règles communes.**

Un accueil **RESTREINT** sera possible **le dimanche soir** à compter de 19h30 mais réservé aux élèves qui auraient de réelles difficultés de transport le lundi matin. En effet, l'encadrement sera lui aussi réduit et pour d'évidentes raisons de sécurité, nous ne pouvons pas accueillir tous les internes. **Les élèves internes filles rentrant le dimanche soir auront forcément leur chambre au 1<sup>er</sup> étage.**

En espérant que votre enfant s'adaptera à la vie collective et à ses contraintes, et que son année scolaire sera couronnée de succès, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

L'équipe Vie Scolaire

	<b>SECONDES</b> <i>BTS 1<sup>ère</sup> année</i> <i>LAPIE 1<sup>ère</sup> année</i>	<b>PREMIERES</b> <b>TERMINALES</b> <i>BTS 2<sup>e</sup> année</i> <i>Collégiens : internat d'excellence</i> <b>2<sup>e</sup> année Lapie</b>
<b>Accueil des ELEVES</b>	<b>DIMANCHE 2 septembre à 19h30</b> (bâtiment G-internat)	<b>Lundi 3 septembre à 17h</b> (bâtiment G-internat)
<b>Accueil des PARENTS</b>	<b>DIMANCHE 2 septembre à 20h</b> (salle de conférence)	<b>Lundi 3 septembre à 18h</b> (salle de conférence)
	<b>Attention : pas de repas assuré le dimanche soir !</b>	

**NB : la répartition des élèves dans les chambres est faite à l'avance ; aucune « réservation » n'est possible (sauf situation exceptionnelle signalée avant la rentrée (santé ,etc ...))**

**Les éventuels changements ne pourront pas être examinés le soir de la rentrée.**



**Lycée E.Bichat**  
**4,avenue du Dr Paul Kahn**  
**54300 LUNEVILLE**

**☎ : 03 83 76 04 04**

**Fax : 03 83 76 04 00**

**Mail [ce.0540034@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0540034@ac-nancy-metz.fr)**

**INTERNAT :**

**TROUSSEAU OBLIGATOIRE**

- ✓ Une paire de draps d'une personne (90 x 200 cm) + une couette
- ✓ Un oreiller hypo allergénique + taie d'oreiller,
- ✓ Linge et nécessaire de toilette (gants, serviettes, etc...),
- ✓ Linge et vêtements de rechange (le blanchissage du linge est effectué par les familles)
- ✓ Une paire de pantoufles ou de tongs : obligatoire !
- ✓ Cintres
- ✓ 1 Tapis de bain (devant de lavabo) dimensions (50x60cm)
  
- ✓ **1 cadenas** pour l'armoire individuelle
- ✓ **Une lampe de bureau**

Afin d'améliorer les conditions d'hygiène de l'internat, des ALESES jetables seront mises dans les lits pendant les congés.

En conséquence, les lits devront être défaits avant chaque vacance scolaire .

**IL EST INSTAMMENT RECOMMANDE :**

- **d'avoir le minimum d'argent**
- **de ne pas apporter d'objets de valeur**
- **ne pas laisser le téléphone portable dans la chambre**

**EN CAS DE VOL, LE LYCEE NE POURRA PAS ETRE TENU POUR RESPONSABLE.**



# MEMENTO coordonnées

## INTERNAT LYCEE BICHAT

Lycée E.Bichat  
4, avenue du Dr Paul Kahn  
54 300 LUNEVILLE

**Tél :**

03 83 76 04 10 avant 17h

03 83 76 04 04 après 17h

MAIL : [ce.0540034@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0540034@ac-nancy-metz.fr) avant 15h45

### ABSENCES :

**Nous vous rappelons qu'aucun interne ne peut quitter l'établissement sans que ses responsables légaux aient, au préalable, prévenu la vie scolaire (CPE Conseiller Principal d'Education ou AED Assistant d'Education) :**

- *par mail avant 15h45*

- *par courrier sur papier libre ( pas dans le carnet de liaison déposé au bureau des AED ou des CPE avant 15h45*

- *en venant signer une décharge (si vous venez chercher votre enfant au lycée )*

- *exceptionnellement par téléphone avant 15h45 (à confirmer ultérieurement par un mail)*

***NB : si un élève interne mineur est absent sans excuse et que la vie scolaire ne peut joindre les responsables légaux, l'établissement est tenu de faire un signalement aux services de police .***

### Absence régulière une nuit de la semaine :

Un seul courrier sur papier libre ou un mail rédigé par les responsables légaux **pour toute l'année.**

### Voyages, sorties , stages :

VOYAGES/ SORTIES : Nous ne pouvons pas savoir si votre enfant **restera la veille à l'internat ou rejoindra l'internat le soir d'un retour .**

STAGE : peut avoir lieu à Lunéville.

**Merci de bien vouloir nous préciser sur papier libre ou mail les dates et horaires précis d'absence de votre enfant à l'internat.**



# MEMENTO HORAIRES INTERNAT 2018/2019

<b>17h05 – 17h20</b>	<b>GOUTER</b> au self
<b>17h10</b>	Ouverture des dortoirs
<b>17h30 – 18h40</b>	<b>1<sup>er</sup> APPEL</b> - ETUDE N°1 silencieuse et obligatoire en salles d'étude du 1 <sup>er</sup> étage
<b>18h50</b>	Fermeture des dortoirs
<b>18h50 – 19h00</b>	<b>REPAS</b> - passage au self (repas obligatoire) respecter la file, pas de bousculade
<b>19h40</b>	sortie du self (heure limite)
<b>19h35</b>	Réouverture des dortoirs : possibilité de prendre sa douche / regarder le journal TV
<b>Jusqu'à 20h00</b>	<b>Temps libre</b> : cours, activités sportives (dans l'espace « collège » uniquement)
<b>20h00 à 21h00</b>	<b>2<sup>ème</sup> APPEL</b> ETUDE N°2 silencieuse et obligatoire dans les chambres (portes ouvertes)
<b>21h00 – 22h00</b>	<b>Temps libre</b> : possibilité de prendre sa douche
<b>22h00</b>	<b>HEURE DU COUCHER</b> : calme obligatoire

---

<b>6h45</b>	Lever (les lèves tôt doivent respecter le repos de leurs camarades !)
<b>7h00 à 7h40</b>	<b>PETIT DEJEUNER</b>
<b>7h30</b>	Fermeture des dortoirs
<b>7h50</b>	<b>SORTIE</b> du self obligatoire

**Salle des sacs** : le **vendredi à 7h50**, les élèves internes peuvent déposer leurs sacs en D4, au rez-de-chaussée du bâtiment D. Ce local est ouvert sur demande également **le lundi matin à 7h45** pour les internes qui n'ont pas le temps de passer dans leur chambre.

*Les élèves du lycée Lapie prennent leur sac et le déposent dans leur lycée où un local leur est réservé*